



Commune de Linxe

Envoyé en préfecture le 10/11/2023

Reçu en préfecture le 10/11/2023

Publié le 11/11/2023

ID : 040-214001554-20231110-231110H1472H1-AR



DECISION DU MAIRE

N° DEC202311-007 - Virements de crédits

Le Maire de la Commune de Linxe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération numéro DEL20230324-005 du Conseil Municipal du 24 mars 2023 portant sur la fongibilité des crédits,

Considérant les travaux de sécurités routières entrepris sur la commune,

Considérant l'avis du conseil départemental sur ces travaux et le besoin de signaler les modifications decirculation

DECIDE

ARTICLE 1 -:

De diminuer en dépenses, l'opération 2307 bâtiment route de l'océan - 10 000€

ARTICLE 2 -:

D'augmenter en dépenses, l'opération 2209 Sécurité routière + 10 000€

Signé le

10 novembre 2023



[Signature]

Le Maire, Thierry GALLEA

« La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »